Docusign Envelope ID: 8BF836C6-D33D-413E-8525-9118C56FFE00

ABEILLE PARACHUTISME NORMANDIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 123 Rue Haute
14600 HONFLEUR
943 358 390 RCS LISIEUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 29 décembre,
A 11 heures,

La Société PARACHUTISME NORMANDIE, Société par actions simplifiée au capital de 100 000,00 euros, ayant son siège social 123 Rue Haute, 14600 HONFLEUR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 943 004 309 RCS LISIEUX,
Représentée par Madame Flavie CHOUETE-DUGUET, en sa qualité de Présidente,

Associée Unique de la société **ABEILLE PARACHUTISME NORMANDIE**,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 19 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société PARACHUTISME NORMANDIE, Associée Unique, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 mars. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 11 mois et sera clos le 31 mars 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 19 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 19 - EXERCICE SOCIAL

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er avril et finit le 31 mars."

Le second paragraphe est supprimé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société PARACHUTISME NORMANDIE
Représentée par Mme Flavie CHOUETE-DUGUET

Signé par :
Flavie Chouete-Duguet
1D4EB129ED1340E...